

# Prise en charge Médico-Éducative

Béatrice LANGELLIER BELLEVUE, assistante sociale

12 Octobre 2018

- I. Structures de rééducation
- II. Scolarisation- aménagements MDPH et CDA
- III. Aides et allocations
  - Aides à la vie quotidienne
  - Aides financières

# INTRODUCTION

- La loi d'orientation de 1975 reconnaît la prise en charge du handicap au titre de la solidarité nationale
- La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 Février 2005 :
  - Droit à l'inscription en milieu ordinaire
  - Droit à compensation (individuelle et collective)
  - Création des MDPH et de la CDA avec une volonté de simplification des démarches

# Structures de rééducation

- Libéral
- Établissements médico-sociaux
  - PEC ambulatoire
  - PEC en externat ou internat
- Établissements sanitaires

# Structures de rééducation Libéral

- Conditions
  - Sur prescription médicale
- Avantages, MAIS
  - Souplesse et rapidité de mise en place
  - MAIS, tout n' est pas remboursé
    - Psychomotricité
    - Ergothérapie
    - Psychothérapie ...
  - MAIS, risque de « double prise en charge »

## Structures de rééducation

### PEC ambulatoire en établissements médico-sociaux

- PEC rééducative **en séance individuelle**/ petits groupe + soutien intégration scolaire
- CAMSP (Centre Action Médico-Sociale Précoce)
  - Entre 0 à 6 ans
- SESSD (Service Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)
  - Entre 0 et 20 ans
  - Intervention sur le lieu de vie
  - sur décision CDA

# Structures de rééducation

PEC en **internat ou externat** en établissements médico-sociaux

- **Sur décision CDA**
- Institut Éducation Motrice (annexe XXIV bis)
  - Handicap moteur
  - Soins médicaux + rééducations+ vraie scolarisation
- Institut Médico-Éducatif
  - Handicap moteur+ retard mental ou polyhandicap

# Structures de rééducation

## Secteur sanitaire

- Établissements du secteur hospitalier
  - Soins de suite, de rééducation fonctionnelle et de réadaptation
  - Des accords avec l' éducation nationale peuvent permettre une scolarisation à l' intérieur de ces établissements
  - Sur prescription médicale

- Inclusion personnalisée en milieu ordinaire
- Scolarisation en milieu spécialisé
- Scolarisation à domicile ou à distance

## Intégration **personnalisée** en milieu ordinaire

- Conventions:
  - **PAI**: Projet d' Accueil Individualisé, maladie
    - Élaboré par le médecin de l' école avec l' aide du médecin spécialiste
    - Définit les aménagements spécifiques et médicaux nécessaires durant les heures de classe (prise de traitement, dispense de sport, conduite à tenir en cas de fracture, etc)
  - **PPS**: Projet Personnalisé de Scolarisation
    - Après reconnaissance du handicap par la MDPH
    - Définit les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales nécessaires.
    - Mise en œuvre : Enseignant Référent et équipe de suivi de scolarisation

## Intégration **personnalisée** en milieu ordinaire

- **SANS** ou **AVEC** aménagements:
  - Aménagements matériels ( demandé dans le PPS avec un argumentaire Ergo ou enseignant ressource EN)
  - Aménagements pédagogiques (rythme scolaire, examens...)
  - Soutien d' une Auxiliaire de vie scolaire (AVS)
    - Attribution décidée par la CDA
    - Sur demande de l' enseignant référent et des parents
- **SANS** ou **AVEC** soutien de structures extérieures (CAMSP, SESSAD)

Version 2 – décembre 2014

TÉLÉCHARGER ADOBE READER

RÉINITIALISER LE FORMULAIRE

IMPRIMER LE FORMULAIRE



Cachet MDPH

### Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

PREMIÈRE DEMANDE

Pour l'année scolaire 20... / 20...

Date de réunion de l'équipe éducative ... / ... / 20...

#### Identification

Nom et prénom de l'élève : ..... Date de naissance : ... / ... / .....

N° et rue : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Coordonnées des représentants légaux		
Parents	Autre responsable légal	
<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. : .....	<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. : .....	<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. : .....
N° et rue : .....	N° et rue : .....	N° et rue : .....
CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
Tél. : .....	Tél. : .....	Tél. : .....
Courriel : .....	Courriel : .....	Courriel : .....

# Inclusion **collective** en milieu ordinaire

- **CLIS** classe d'inclusion scolaire (primaire)
  - Au sein d'une école ordinaire
  - Classe à petit effectif
  - Dirigée par enseignant spécialisé
  - Spécialisation par type de handicap
    - CLIS 1: handicap cognitif
    - CLIS 2: handicap **auditif**
    - CLIS 3: handicap **visuel**
    - CLIS 4: handicap **moteur**
  - Scolarité adaptée +/- temps de regroupement avec la classe de référence
- Admission: **décidée par la CDA** avec le soutien de l'Enseignant Référent

# Inclusion **collective** en milieu ordinaire

- COLLEGE et LYCEE: **ULIS** (unité localisée pour l'inclusion scolaire)
  - Même principe que la CLIS
  - En vue d'une entrée en CAP, ou formation professionnelle qualifiante

# Intégration **collective** en milieu ordinaire

- **Autres structures:**
  - Pas spécifiquement destinées aux handicapés
  - **SEGPA:** section d'enseignement général et professionnel adapté → préparation CAP
  - **EREA:** établissements régionaux d'enseignement adapté → préparation BEP ou BAC Pro

# Autres dispositifs Éducation Nationale

- **CNED:** Centre National d'Enseignement à Distance; département « Adaptation et Scolarisation de l'élève handicapé »
- A l'hôpital
- A domicile
  - SAPAD: Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
  - Associations:
    - « votre école chez vous »...

# Scolarisation

## Cas particulier de fragilité osseuse

Problèmes  
d'accessibilité



Aménagement des locaux  
Aménagement du mobilier

Fatigabilité



Aménagement rythme scolaire

Douleurs



Double jeux de livres ou casier  
Traitement antalgique

Absentéisme



SAPAD

Troubles habilité  
manuelle



Photocopies  
Aides techniques (manchons,  
clavier...)

## Scolarisation

# Cas particulier de fragilité osseuse

- Rassurer:
  - Informations +++
  - Contact école et équipe de soins/ association

Risque fracturaire



- Aménagements pour les situations à risque
  - récréation,
  - sortie
  - cantine,
  - Déplacement
  - EPS...
- +/- AVS

## Cas particulier de la petite taille

Douleurs



Adaptation du mobilier (repose-pied)  
Casier ou double jeux de livres  
PAI pour traitement antalgique

EPS



Éviter sports violents, sauts  
répétés Adapter les exigences  
aux capacités de l'enfant

Fatigabilité



Adaptation pour déplacements  
longs, sorties scolaires

Accessibilité



Aménagement des locaux  
Aménagement du mobilier

## LE SITE « tous à l'école » (ancien integrascol.fr)

**Objectif:** améliorer la scolarisation de l'enfant malade ou en situation de handicap

- Par une **information** médicale validée
  - Sur la maladie/le handicap
  - Sur ses conséquences possibles sur la scolarité
- En proposant des **aménagements ciblés**
  - Matériels
  - Pédagogiques
- Par des témoignages

Tous à l'école x +

www.tousalecole.fr

Rechercher

Qui sommes-nous ? Rendre l'école accessible S'informer sur les maladies et leurs conséquences Connaître le point de vue des personnes concernées Travailler ensemble

Rechercher

Informer pour mieux

scolariser les élèves malades

Intégrascop devient Tous à l'école : "tousalecole.fr"

## 💡 le projet

Tous à l'école est un site destiné aux enseignants et à l'ensemble des professionnels accompagnant la scolarisation des jeunes malades ainsi qu'à leurs familles.

Les informations de ce site sont forcément généralistes et ne peuvent rendre compte de la variabilité du cas particulier. Ces informations doivent absolument être adaptées par chacun dans le respect de l'individu : enfant et adulte.

2



FR 13:50 09/03/2016

www.tousalecole.fr/glossary\_scol

Rechercher

Qui sommes-nous ? Rendre l'école accessible S'informer sur les maladies et leurs conséquences Connaître le point de vue des personnes concernées Travailler ensemble

Rechercher

# Rendre l'école accessible

Mise en garde

Le Conseil de l'ordre des médecins rappelle que l'information sur la nature de la maladie dont souffre l'enfant reste à la seule discrétion des parents et de l'enfant. Aucune pression ne peut s'exercer sur eux à ce sujet.

S'il est important que l'enseignant puisse connaître et comprendre les conséquences de la maladie ou du handicap sur les apprentissages, cela ne passe pas forcément pas l'exposé du diagnostic en tant que tel.

Cette information doit être adaptée par chacun, dans le respect de l'individu en particulier, enfant et adulte, et prendre en compte la variabilité d'une même maladie ou handicap selon chaque enfant.

La consultation d'informations sur un site web n'exonère personne de ses responsabilités professionnelles, civiles et pénales. Les personnes qui s'inspireront des éléments publiés sur le site Intégrascol dans leur action professionnelle le feront sous leur

A (5) | D (1) | E (3) | F (2) | M (1) | P (1) | R (2) | S (2)

- Activités scientifiques
- Activités théâtrales
- Arts visuels
- Aspects invisibles de la maladie
- Aspects visibles de la maladie
- Danse
- Education à la santé
- Elève en fauteuil
- Examens : aménagements
- Fatigue
- Fratrie : relations de l'École avec la fratrie de jeunes malades
- Mort : enseigner à des jeunes confrontés à la mort
- Projets pédagogiques
- Récréations
- Relations avec les pairs
- Sorties scolaires : la préparation
- Sorties scolaires : le déroulement

Rendre l'école accessible

**Aménager l'environnement scolaire et favoriser pour tous l'accès aux apprentissages, à la socialisation, au bien-être et au confort dans la vie quotidienne à l'école.**

En effet, les répercussions des maladies sur la scolarisation peuvent entraîner des besoins éducatifs particuliers (BEP). Pour l'école, il s'agit en premier lieu de faciliter l'accès aux apprentissages pour les élèves, qu'ils soient, malades ou non, en mettant en œuvre des pratiques bénéfiques à tous. Pour certains jeunes malades, des aménagements spécifiques doivent être en outre réalisés, concernant la vie scolaire et/ou les temps de classe. Il s'agit de leur permettre d'apprendre au mieux de leurs capacités, dans un contexte favorable et grâce à des adaptations pédagogiques individuelles ou au sein de petits groupes.

FR 13:53 09/03/2016

S'informer sur les maladies... x +

www.tousalecole.fr/glossary

Rechercher

Mise en garde

Le Conseil de l'ordre des médecins rappelle que l'information sur la nature de la maladie dont souffre l'enfant reste à la seule discrétion des parents et de l'enfant. Aucune pression ne peut s'exercer sur eux à ce sujet.

S'il est important que l'enseignant puisse connaître et comprendre les conséquences de la maladie ou du handicap sur les apprentissages, cela ne passe pas forcément pas l'exposé du diagnostic en tant que tel.

Cette information doit être adaptée par chacun, dans le respect de l'individu en particulier, enfant et adulte, et prendre en compte la variabilité d'une même maladie ou handicap selon chaque enfant.

La consultation d'informations sur un site web n'exonère personne de ses responsabilités professionnelles, civiles et pénales. Les personnes qui s'inspireront des éléments publiés sur le site Intégrascoll dans leur action professionnelle le feront sous leur seule responsabilité, car ils disposent de tous les paramètres spécifiques d'une situation particulière pour prendre leurs décisions, ce qui ne peut être le cas des rédacteurs des fiches, qui sont évidemment dans l'impossibilité de les apprécier in abstracto.

A (16) | B (1) | C (14) | D (16) | E (6) | F (3) | G (9) | H (6) | I (7) | L (2) | M (12) | N (7) | O (3) | P (8) | R (6) | S (5) | T (12) | W (2) | X (2)

Achondroplasie ou petite taille  
 Achondroplasie ou petite taille : BEP  
 Albinisme  
 Albinisme : BEP  
 Allergie alimentaire  
 Allergies alimentaires : BEP  
 Amyotrophie Spinale Antérieure  
 Angelman (Syndrome de)  
 Anomalie du cycle de l'urée / Déficit en OTC  
 Anomalies du cycle de l'urée : BEP  
 Anorexie mentale et boulimie  
 Anorexie mentale et boulimie : BEP  
 Asthme  
 Asthme : BEP  
 Atrésie de l'œsophage  
 Autisme et Troubles envahissants du développement (TED)  
 Bardet-Biedl (syndrome de) : aspects médicaux, BEP  
 Cancer (L'enfant traité pour un)  
 Cancers de l'enfant et de l'adolescent : BEP  
 Cardiopathies congénitales : BEP  
 Cardiopathies congénitales ou l'enfant atteint d'une malformation du coeur  
 Cathéter Veineux Central (Élève porteur d'un)  
 CDG Syndrome  
 Céphalées et migraines : l'enfant qui a mal à la tête  
 Cérébelleux (Syndrome) : BEP  
 Cérébelleux : syndromes cérébelleux et Ataxie de Friedreich  
 CHARGE (Syndrome)  
 CHARGE (Syndrome) : BEP

S'informer sur les maladies et leurs conséquences

Être sensibilisé aux troubles de santé des élèves et à leur retentissement scolaire grâce à des informations médicales de qualité, pouvant éclairer les observations réalisées par les enseignants, servir la mise en œuvre de compensations, quand elles sont nécessaires, et favoriser la relation pédagogique avec l'élève en levant des inquiétudes liées à la maladie.

En effet, les répercussions des maladies sur la scolarisation peuvent entraîner des besoins éducatifs particuliers (BEP). Pour l'école, il s'agit en premier lieu de faciliter l'accès aux apprentissages pour les élèves, qu'ils soient, malades ou non, en mettant en œuvre des pratiques bénéfiques à tous. Pour certains jeunes malades, des aménagements spécifiques doivent être en outre réalisés, concernant la vie scolaire et/ou les temps de classe. Il s'agit de leur permettre d'apprendre au mieux de leurs capacités, dans un contexte favorable et grâce à des adaptations pédagogiques individuelles ou au sein de petits groupes.

FR 13:56 09/03/2016



Qui sommes-nous ?

Rendre l'école accessible

S'informer sur les maladies et leurs conséquences

Connaître le point de vue des personnes concernées

Travailler ensemble

Rechercher

## Travailler ensemble

### Mise en garde

Le Conseil de l'ordre des médecins rappelle que l'information sur la nature de la maladie dont souffre l'enfant reste à la seule discrétion des parents et de l'enfant. Aucune pression ne peut s'exercer sur eux à ce sujet.

S'il est important que l'enseignant puisse connaître et comprendre les conséquences de la maladie ou du handicap sur les apprentissages, cela ne passe pas forcément pas l'exposé du diagnostic en tant que tel.

Cette information doit être adaptée par chacun, dans le respect de l'individu en particulier, enfant et adulte, et prendre en compte la variabilité d'une même maladie ou handicap selon chaque enfant.

La consultation d'informations sur un site web n'exonère personne de ses responsabilités professionnelles, civiles et pénales. Les personnes qui s'inspireront des éléments publiés sur le site Intégrascoll dans leur action professionnelle le feront sous leur

[B \(1\)](#) | [E \(1\)](#) | [I \(1\)](#) | [K \(1\)](#) | [O \(2\)](#) | [P \(3\)](#) | [S \(1\)](#)

[Bilan neuropsychologique](#)

[Examen psychologique avec un enfant ou un adolescent](#)

[Injections à l'école](#)

[Kinésithérapie](#)

[Orthophonie](#)

[Orthoptie](#)

[Parents : relations de l'Ecole avec les parents des élèves malades](#)

[Projet Personnalisé de Scolarisation \(PPS\)](#)

[Psychomotricité](#)

[Service d'Assistance Pédagogique à Domicile \(Sapad\)](#)

### Travailler Ensemble

**Mieux se connaître et pouvoir échanger entre partenaires en s'informant sur les métiers de l'éducation et du soin, ainsi que sur les structures (établissements, services, dispositifs...) au sein desquels les élèves malades sont accompagnés et renforcer les relations entre parents et professionnels.**

En effet, les répercussions des maladies sur la scolarisation peuvent entraîner des besoins éducatifs particuliers (BEP). Pour l'école, il s'agit en premier lieu de faciliter l'accès aux apprentissages pour les élèves, qu'ils soient malades ou non, en mettant en œuvre des pratiques bénéfiques à tous. Pour certains jeunes malades, des aménagements spécifiques doivent être en outre réalisés, concernant la vie scolaire et/ou les temps de classe. Il s'agit de leur permettre d'apprendre au mieux de leurs capacités, dans un contexte favorable et grâce à des adaptations pédagogiques individuelles ou au sein de petits groupes.

# MDPH et CDA

## commission des droits et de l' autonomie

- Une CDA par département pour les enfants et les adultes (remplace la CDES et la COTOREP)
- Attributions
  - Fixe le taux d' incapacité pour
    - AEEH et compléments
    - Carte d' invalidité
  - Propose une orientation
    - Un établissement scolaire
    - Une structure spécialisée
- Remarques
  - Ses décisions s' imposent aux établissements
  - Saisine par parents
  - Possibilité de recours gracieux ou contentieux

# MDPH et CDA

## Evaluation du handicap

- **Le guide barème** : aide à déterminer le taux d'incapacité permanente en considérant l'altération, la déficience et son retentissement dans la vie et non pas l'étiologie
  - **Un Taux d'Incapacité inférieur à 80 %** : troubles importants entraînant une gêne notable dans la vie sociale, sans que pour autant l'autonomie dans les actes élémentaires de la vie quotidienne ne soit affectée
  - **Un taux d'Incapacité supérieur à 80 %** : troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne avec une atteinte de l'autonomie individuelle (besoin d'un tiers, besoin de surveillance)
- **Le GEVA** : aide à déterminer la compensation à mettre en place
  - **Remarque** : Il est important de donner un maximum d'informations médicales, rééducatives, familiales en annexe du dossier MDPH car le guide GEVA en donne la possibilité (il fait 40 pages)

# Les aides et allocations

## Aides techniques et matérielles

- **Définition:** « ... instrument ... utilisé par la personne handicapée ... »
  - H Mot: fauteuil, orthèse, domotique, informatique ...
  - DV: loupes, synthèse vocale, canne blanche ...
  - DA: prothèses auditives, implants cochléaires ...
- **Financements:** sur prescription médicale
  - les caisses d' assurances maladies
    - LPPR: prestations légales
    - Prestations extra-légales
  - Les mutuelles
  - Compléments d' AEEH ...

# Les aides et allocations

## Aides humaines

- Travailleuse familiale et/ou Auxiliaire de vie sociale

Financées par l' AEEH ou la PCH

- Infirmières à domicile
- Hospitalisation à domicile

# Les aides et allocations

## ALD 30 ou Prise en charge à 100%

- Liste de 30 pathologies + affections hors liste (évolutive et invalidante)+polypathologies
- Conditions
  - Être assuré social
  - 30 maladies ou « *forme évolutive et invalidante d'une affection grave* »
- **Démarches:** à la CPAM . Formulaire à remplir par le médecin traitant pour les plus de 16 ans
- **Avantages:** prise en charge
  - Des soins et hospitalisations dans le cadre de la maladie
  - Des aides techniques et matériels, inscrites sur la LPPR

# Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

prestation familiale indépendante des revenus et du 100%

- **Conditions**

- Résider en France
- Assumer la charge d'un enfant handicapé reconnu à 50%
- Agé de moins de 20 ans
- Suspendue si hospitalisation ou internat

- **Démarches, auprès de la MDPH**

- Formulaire administratif (à remplir avec un professionnel ou une association pour la 1<sup>ère</sup> fois)
- Formulaire médical (à remplir avec la famille ou un professionnel)

# Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

- **Montant :**
  - AEEH de base de 124 €
  - et 6 compléments allant de 90 à 1010 €
  - Il existe une majoration parent isolé
  - Compléments dont le montant dépend de
    - % réduction du temps de travail des parents
    - Frais non pris en charge: ex couches, psychomotricité, ergothérapie, nourrice ...
    - Possibilité de recours

# La prestation de compensation du Handicap (PCH)

- **Objet** : couvre les besoins d' aides humaines, techniques, d' aménagement lu logement, du véhicules, des transports, des frais exceptionnels, des aides animalières
- **Conditions**
  - Les mêmes que pour l' AEEH
  - Non cumulable avec les compléments d' AEEH
- **Démarches auprès de la MDPH**
  - Formulaire administratif
  - Formulaire médical
- **Remarque** : Le choix entre la PCH et l' AEEH est exercé sur la base des propositions figurant dans le plan personnalisé de compensation. Le demandeur dispose de 15 jours pour exprimer son choix. **La PCH est souvent intéressante pour des patients qui ont besoin de nombreuses heures d'aides humaines et des aides techniques ce qui est fréquemment le cas dans les MOC de formes sévères.**

## Allocation Journalière de Présence Parentale\_AJPP

- **Conditions**

- Accompagnement d' une enfant gravement malade ou handicapé
- 310 allocations journalières sur 3 ans maximum
- N' est pas cumulable avec les compléments d' AEEH

- **Démarches**

- Demande écrite auprès de l' employeur accompagné d' un certificat médical non détaillé précisant la durée des soins
- Certificat médical détaillé pour la CAF (qui transmet au contrôle médical de la Sec Soc)
- Réexamen tous les 6 mois

- **Avantages**

- Maintient protection sociale et garanti de l' emploi
- 38,91 E par jour, soit 856 E par mois pour un couple, 1017 E pour une personne isolée
- **Remarque** : prestation intéressante pour des patients qui se fracturent régulièrement

# Aides et allocations

## Autres aides

- Autres aides par
  - Le fonds de compensation (MDPH) pour le matériel
  - Les CAF, aides à l'amélioration du logement
  - Le conseil général, la CRAMIF
  - Certaines grandes entreprises, les associations

# Les aides et allocations

## Carte d'Invalidité

- **Conditions**
  - Taux d'invalidité égale ou supérieur à 80%
  - Mentions « *station debout pénible* », « *cécité* », « *tierce personne* »
  - Carte européenne de stationnement
- **Démarches**
  - Demande à la MDPH
- **Avantages**
  - ½ part d'impôt et autres abattements fiscaux
  - « TP » gratuité pour l'accompagnateur ...
  - Annuité de retraite prise en charge par la CAF pour les enfants au domicile

# Les aides et allocations

## Transports

- **Sanitaires**, pris en charge sur prescription médicale si
  - Hospitalisation
  - Examen ou rééducation dans le cadre des 100% pour les personnes qui ne sont pas en mesure de prendre les transports en commun (fauteuil roulant, position allongée) décret de mars 2011.
  - Dans le cadre d'un centre de référence
- **Scolaires et universitaires**
  - Si incapacité plus de 80% ou plus de 50% sous conditions
  - remboursement de taxi, VSL, parents ...
    - 1 fois par jour si externe
    - 1 fois par semaine si interne
  - Demande auprès du médecin scolaire
- **Etablissements médico-sociaux,**  
dans leur budget

affiche handicap\_3.pdf - Adobe Reader  
Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

1 / 1 133%

Signer Commentaire

# QUELS MOYENS DE TRANSPORTS POUR QUELLE SITUATION DE HANDICAP ?

```
graph LR; A[Transport en commun] --- B[Le patient voyage en position assise, sans assistance particulière requise]; C[Voiture particulière] --- B; D[Taxi] --- B; E[Véhicule sanitaire léger] --- F[Le patient voyage en position assise, il est accompagné dans le service de consultation]; G[Ambulance] --- H[Le patient doit voyager en position allongée]; I[Ambulance para-médicalisée] --- H;
```

**Plus d'informations :**  
Adressez vous

- Au service social pédiatrique 01 44 49 48 09
- Au service social adulte 01 44 49 53 08

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

© Service communication - Octobre 2014

FR 14:07 09/03/2016

PÉDIATRIE

LA SUITE

ADULTE

## C'EST UN LIEU OÙ :

On nous aide à préparer notre transfert en médecine adulte et à être autonome :

 Prendre soin de soi	 Préparer son transfert vers l'hôpital d'adultes et devenir autonome	 Préparer son avenir
Consultations de gynécologie, dermatologie	Atelier Jeux de rôle	Conférences sur l'orientation scolaire et professionnelle
Séances de Conseil en Image et socio-esthétique	Présentation de l'application NOA	Ateliers d'échange (l'adolescence, la sexualité...)
Initiation à la relaxation (shlatsu, yoga, sophrologie...)	Tutoriels, check-list...	Tchats animés par des professionnels
Initiation au sport	Différences entre l'hôpital pédiatrique et l'hôpital adulte	Témoignages, interviews, tutoriels...
	Rencontrer d'autres jeunes	

LA SUITE  
C'EST QUOI ?



# Les activités



LES  
ACTIVITÉS

## LUNDI APRÈS-MIDI :



Consultation de gynécologie :  
Dr. FAGOT Christine



Consultation de dermatologie :  
Dr. MÉNI Cécile

## MARDI APRÈS-MIDI :



Consultation d'aide  
à l'orientation professionnelle :  
Emmanuelle REILLE-BAUDRIN



Sport adapté :  
Déborah FUCHS

## MERCREDI :



Consultation  
de socio-esthétique :  
Carole LAMAUD



Consultation  
de conseil en image :  
Clio CALTAGIRONE



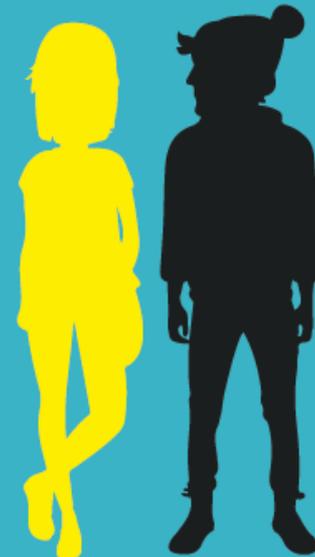
Sport adapté :  
Déborah FUCHS



Initiation au Yoga :  
Christine LAURION

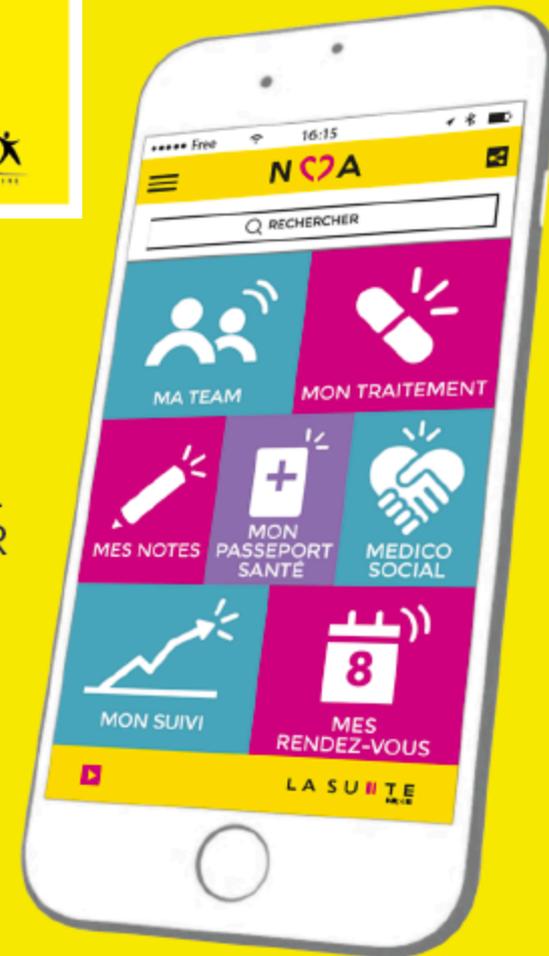


Initiation au shiatsu :  
Association AIST



# N A

 **MON TRAITEMENT**  
RECENSERA L'ENSEMBLE  
DES MÉDICAMENTS A  
PRENDRE AVEC UN RAPPEL  
ENVOYÉ DIRECTEMENT SUR  
VOTRE TÉLÉPHONE



# Conclusion

- S'appuyer sur les professionnels support de l'hôpital (assistante sociales, ergothérapeutes, enseignants, etc)
- S'appuyer sur les ressources existantes: Orphanet, tous à l'école, Site des académies, Association de patients
- Anticiper les délais des démarches